SIVOS des Côteaux de l'Andelle

Consignes de Sécurité et de Citoyenneté

Il a été constaté à plusieurs reprises des comportements dangereux de familles qui ne tiennent absolument pas compte des règles de sécurité routière de base.
L'aménagement routier aux abords du bloc Mairie\Ecole à SIGY EN BRAY, ne dispense pas de la vigilance essentielle à proximité des voies de circulation : le CODE LA ROUTE s'applique partout.

- Nous vous rappelons que les enfants qui ne sont pas transportés sont sous la responsabilité des familles jusqu'à l'entrée dans l'école.

- L'aire de stationnement des cars n'est pas une zone de parking, ni une zone de circulation !

- La place PMR (Personne à Mobilité Réduite) doit restée libre et à usage exclusif des familles concernées. Elles doivent pouvoir avoir accès à cette place sans contrainte.

- La signalisation routière sur panneaux et au sol délimite les zones de stationnement et les interdictions indispensables aux passages des cars. Il est rappelé que les arrêts, même très courts, sur les zones à ligne jaune bloquent ou perturbent la circulation des cars et mettent donc en péril la sécurité des enfants. Il en est de même pour les passages piétons et les entrées d'habitation

- Des contrôles de gendarmerie seront faits régulièrement.

Nous vous remercions d'avance de votre vigilance et de votre sens civique.
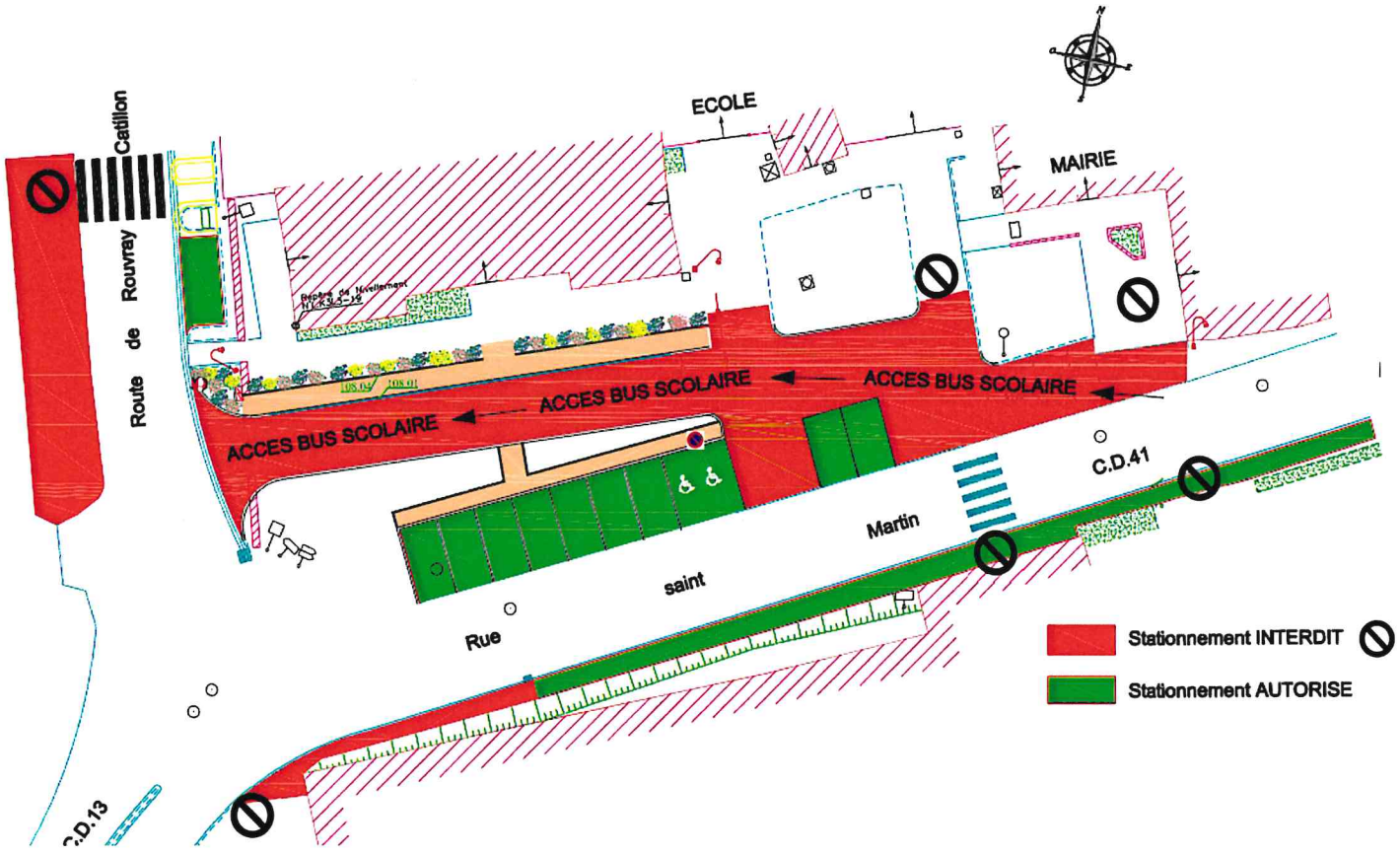
Le bureau du SIVOS : Sabrina GOULAY, Sébastien JOLY et Bruno BOUCHER